

REUNION MINISTERIELLE DU G8

Le ministre des Affaires étrangères, M. Philippe Douste-Blazy, se rend à Moscou les 28 et 29 juin pour participer à la rencontre des ministres des Affaires étrangères du G8.

Il rencontrera le 28 juin dans l'après-midi les participants à la réunion ministérielle sur les routes de la drogue. Cette conférence, aussi appelée "Paris 2 Moscou 1", est le pendant de la réunion tenue à Paris en mai 2003 pour renforcer la coordination internationale dans le domaine de la lutte contre la drogue.

M. Philippe Douste-Blazy participera le 29 juin à la rencontre des ministres des Affaires étrangères du G8. Les ministres des Affaires étrangères se rencontrent chaque année au mois de septembre, en marge de l'Assemblée générale des Nations unies et à la fin du premier semestre, avant le Sommet des chefs d'Etats et de gouvernement. La Russie exerce cette année, pour la première fois, la présidence du G8.

Les ministres évoqueront à Moscou la plupart des grands sujets internationaux et discuteront des textes dans le domaine des relations internationales qui seront soumis aux chefs d'Etat et de gouvernement lors du Sommet de Saint-Pétersbourg (15-16 juillet). Parmi ces documents figurent notamment des textes sur la non-prolifération et sur la lutte contre le terrorisme.

Les grands sujets sur lesquels devraient se concerter les ministres sont notamment :

- l'Iran. Les ministres feront le point de la situation. Comme vous le savez nous espérons vivement que les autorités iraniennes répondront rapidement et de façon constructive à l'offre des "6" (E3/EU, Russie, Chine, Etats-Unis), présentée à Téhéran le 6 juin par M. Solana en présence des directeurs politiques allemand, britannique, français et russe ;

- le Processus de paix israélo-palestinien et la situation sur place, qu'il s'agisse de l'aide à apporter à la population palestinienne et de ses modalités ou de la relance du processus de paix.

Par ailleurs les ministres devraient échanger leurs analyses sur le Kosovo, Haïti, l'Irak, l'Afghanistan et d'autres situations régionales, comme le Nagorno-Karabagh.

(Vous avez parlé des routes de la drogue. Pouvez-vous nous indiquer de quoi il s'agit ?)

C'est une initiative d'origine française avec une première conférence qui s'était tenue à Paris en mai 2003. L'idée est d'appréhender la question dans son ensemble. De suivre en quelque sorte toutes ces filières de drogue, depuis la production jusqu'à la consommation, en passant par les stades intermédiaires. L'idée est de réunir tous les pays concernés par ces questions. Les pays qui participeront à cette réunion à Moscou la semaine prochaine sont les pays d'Asie centrale, des Balkans, ainsi que l'Union européenne et les Etats-Unis.

(Il y a une tradition d'inviter des chefs d'Etat non G8 à la réunion du G8. Quels sont les invités prévus cette année ?)

Selon les informations dont je dispose, la présidence russe a prévu d'inviter la Chine, l'Inde, le Brésil, le Mexique et l'Afrique du Sud, ainsi que le Secrétaire général des Nations unies, le directeur général de l'AIEA et celui de l'OMS.

(Vous avez cité des textes concernant la lutte contre le terrorisme et la non-prolifération. Savez-vous quels sont les autres textes qui vont être adoptés lors de ce Sommet ?)

Ce n'est pas encore définitivement agréé et validé. Il y a toujours un certain nombre de discussions sur d'autres textes qui pourraient être adoptés. Certaines questions que j'ai mentionnées, notamment les

questions régionales, devraient plutôt être traitées sous forme de conclusions de la présidence. Ce devrait être le cas notamment pour l'Iran et le Processus de paix.

(Concernant le Processus de paix israélo-palestinien, quel message voulez-vous que la France passe à ses partenaires ? Y a-t-il des nouveautés?)

Il y a un sujet sur lequel nous souhaitons progresser vite, c'est celui de l'aide aux Palestiniens. Vous avez vu que les choses avancent. Le Quartet s'est mis d'accord sur un mécanisme. Nous sommes maintenant en train de mettre en place ce mécanisme dans ses différents volets que vous connaissez : le soutien à certains services essentiels en matière de santé, le soutien à l'approvisionnement énergétique des Territoires palestiniens et puis un mécanisme d'allocations sociales, une sorte de filet de sécurité, dont pourraient bénéficier certaines catégories de Palestiniens. C'est très positif, mais il faut continuer dans cette voie. L'avantage du G8, c'est que nous aurons autour de la table les pays du Quartet, mais aussi d'autres pays importants, qui peuvent apporter une aide. Ce sera l'un des points abordés. L'Union européenne a dit qu'elle y contribuerait, bien entendu, mais on espère attirer d'autres contributeurs, d'autres donateurs, pour que ce mécanisme soit le plus efficace possible.

(Les Palestiniens suivent de près vos déclarations, mais ils attendent effectivement que l'aide arrive, parce que la situation est intenable. Pouvez-vous nous indiquer un calendrier pour que l'aide soit acheminée à temps ?)

Il faut bien comprendre que le mécanisme porte sur une certaine catégorie d'aide. Il y a une autre catégorie d'aide, notamment l'aide humanitaire, qui transite par les ONG ou qui va directement à la population et pour laquelle il n'y a pas de restriction, il n'y a pas de problème. A la fois à titre bilatéral et au sein de l'Union européenne, on peut mettre en oeuvre rapidement ce type d'aide humanitaire. Je crois qu'il y a des demandes qui nous sont parvenues et nous sommes en train d'examiner les choses.

Pour ce qui est du mécanisme lui-même, vous avez vu que Mme Ferrero-Waldner, la commissaire européenne chargée de ces questions, est assez prudente sur le calendrier. Elle n'a pas voulu donner un calendrier précis. Notre souhait est que cela fonctionne très vite, que cela se mette en place rapidement.

(Concernant l'aide aux Palestiniens, quels sont les fonctionnaires palestiniens concernés ?)

Le mécanisme envisagé prévoit un soutien à certains secteurs essentiels, notamment celui de la santé, avec la possibilité de verser des allocations à ceux qui travaillent dans ce secteur. Et puis, il y a ce fameux troisième volet avec des allocations sociales qui pourront être versées à certaines catégories de Palestiniens. Le communiqué du Quartet parle des Palestiniens les plus pauvres, mais cela reste à définir.

(Mais comment les Palestiniens vont-ils continuer à vivre et à travailler d'ici là ?)

Je comprends bien votre souci. Encore une fois, nous mettons en place un mécanisme qui recueille l'accord des membres du Quartet, ce qui est un point important. L'Union européenne a déjà annoncé par la voix de la Commission qu'elle pourrait assez vite contribuer à ce mécanisme, à peu près à hauteur de 100 millions d'euros. Ce sont des signes très positifs de l'implication de l'Union européenne dans cette affaire.

(S'agissant de ce mécanisme pour apporter l'aide aux Palestiniens, que lui manque-t-il pour fonctionner ?)

Ce sont les modalités techniques qu'il faut mettre en place. Il faut mettre en place ce mécanisme concrètement, savoir qui va le gérer, qui seront les interlocuteurs sur le terrain, notamment dans les Territoires palestiniens, puisque l'idée est de ne pas passer par le gouvernement du Hamas. Et puis, il

faut prendre un minimum de garanties. Quand on met en place un mécanisme d'aide, il faut que cela se fasse dans la transparence et dans la sécurité.

(Est-ce que les taxes retenues par Israël pour le compte des Palestiniens transiteront par ce mécanisme?)

Je ne pense pas, a priori.

(Les sommes détenues pour le compte des Palestiniens au sein de la Ligue arabe, qui proviennent des aides arabes passeront également par ce mécanisme?)

C'est une possibilité. Comme je l'ai dit, nous souhaitons que le plus de pays possible s'agrègent à ce mécanisme, dès lors qu'eux-mêmes y voient un intérêt. Cela n'exclut évidemment pas les pays arabes dans notre esprit.

(Est-ce que le mécanisme exclut les Palestiniens qui travaillent dans le secteur de la sécurité ?)

Il n'y a pas d'exclusion. Mais, quand vous lisez le texte du Quartet, on s'oriente plutôt vers des secteurs comme la santé ou un mécanisme d'allocations sociales pour certaines catégories de Palestiniens. Il faut maintenant voir à quelles catégories cela peut s'appliquer.

Source : Point de presse du 23 juin 2006 du porte-parole du Quai d'Orsay